



Conseil économique et social

Distr. générale
11 novembre 2016
Français
Original: anglais

Commission des stupéfiants

Reprise de la cinquante-neuvième session

Vienne, 30 novembre-2 décembre 2016

Point 3 de l'ordre du jour

Directives de politique générale pour le programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et renforcement du programme contre la drogue ainsi que du rôle de la Commission des stupéfiants en sa qualité d'organe directeur, y compris les questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique

Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

Reprise de la vingt-cinquième session

Vienne, 1^{er} et 2 décembre 2016

Point 3 b) de l'ordre du jour

Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique: directives sur les questions politiques et budgétaires pour le programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

Exécution du budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2016-2017

Rapport du Directeur exécutif

Résumé

Le présent rapport expose les ajustements qu'il est proposé d'apporter au budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) pour l'exercice biennal 2016-2017 ([E/CN.7/2015/17-E/CN.15/2015/20](#)) et renseigne sur la mise en œuvre du modèle de financement de l'Office, comme l'ont demandé la Commission des stupéfiants dans sa résolution 58/12 et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale dans sa résolution 24/3.

S'agissant de l'ONUDC dans son ensemble, le montant des fonds à des fins spéciales prévus dans le budget consolidé est révisé à 513,3 millions de dollars des États-Unis, du fait d'estimations plus prudentes en ce qui concerne l'exécution; c'est une diminution de 37,3 millions de dollars par rapport au montant global de 550,6 millions de dollars que les Commissions ont entériné dans leurs résolutions 58/12 et 24/3. Les prévisions relatives aux fonds d'appui aux programmes sont revues à la baisse pour s'établir à 45,0 millions de dollars, soit 1 million de dollars de moins que le montant initial, ce qui permet d'obtenir un budget équilibré, les prévisions de recettes étant équivalentes. Les fonds destinés à des fins générales sont maintenus au montant approuvé de 9,6 millions de dollars.



S'agissant du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, il est demandé à la Commission des stupéfiants d'entériner les prévisions révisées concernant les fonds à des fins spéciales, qui se chiffrent à 213 207 700 dollars, montant en diminution de 48 042 200 dollars par rapport à celui qu'elle a entériné dans sa résolution 58/12. La Commission est également invitée à entériner les prévisions révisées concernant les fonds d'appui aux programmes, qui s'établissent à 22 653 900 dollars (montant en diminution de 819 800 dollars), et à approuver celles concernant les fonds à des fins générales, maintenues à 6 968 900 dollars.

S'agissant du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, il est demandé à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale d'entériner les prévisions révisées concernant les fonds à des fins spéciales, qui se chiffrent à 300 097 800 dollars, montant en augmentation de 10 728 000 dollars par rapport à celui qu'elle a entériné dans sa résolution 24/3. La Commission est également invitée à entériner les prévisions révisées concernant les fonds d'appui aux programmes, qui s'établissent à 22 387 600 dollars (montant en diminution de 121 300 dollars), et à approuver celles concernant les fonds à des fins générales, maintenues à 2 618 400 dollars.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	4
II. Aperçu de la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime	5
III. Détail des résultats obtenus et des activités menées pendant les 12 premiers mois de l'exercice biennal	6
A. Généralités	6
B. Prévisions de dépenses révisées pour l'exercice 2016-2017	7
C. Activités exécutées en 2016	9
D. Mise en place du recouvrement intégral des coûts	10
E. Mesures d'économie	11
F. Initiatives prises à l'échelle du Secrétariat	12
G. Utilisation des fonds à des fins générales et des fonds d'appui aux programmes	14
H. Solde des fonds	16
IV. Conclusions	17
Annexes	
I. Affectation des contributions volontaires à des fins spéciales au cours des exercices biennaux 2014-2015 et 2016-2017	19
II. Prévisions de ressources révisées pour l'exercice biennal 2016-2017	25
III. Situation financière	26
A. Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues	26
B. Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	28
IV. Projet de résolution relative au Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues soumis à la Commission des stupéfiants pour adoption	30
V. Projet de résolution relative au Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale soumis à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale pour adoption	32

I. Introduction

1. À la reprise de sa cinquante-huitième session, la Commission des stupéfiants a adopté la résolution 58/12, intitulée “Budget du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues pour l’exercice biennal 2016-2017”, dans laquelle elle a approuvé l’utilisation des fonds à des fins générales prévue pour l’exercice biennal 2016-2017 au titre dudit Fonds. À la reprise de sa vingt-quatrième session, la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale a adopté la résolution 24/3, intitulée “Budget du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale pour l’exercice biennal 2016-2017”, dans laquelle elle a approuvé l’utilisation des fonds à des fins générales prévue pour l’exercice 2016-2017 au titre dudit Fonds.

2. Conformément aux résolutions 46/185 C et 61/252, section XI, de l’Assemblée générale, le financement du programme des Fonds (fonds à des fins générales) est soumis aux Commissions pour approbation. Les prévisions relatives aux fonds à des fins spéciales et aux fonds connexes destinés à financer les dépenses d’administration et d’appui aux programmes (fonds d’appui aux programmes) sont, quant à elles, soumises aux Commissions pour qu’elles les entérinent.

3. Les fonds à des fins générales sont des contributions volontaires non préaffectées destinées à financer les travaux normatifs, un petit nombre de fonctions essentielles non financées par le budget ordinaire, la recherche, des initiatives internes à l’Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et des éléments de programmes pour lesquels aucun autre financement n’est disponible.

4. Les fonds à des fins spéciales sont des contributions volontaires préaffectées destinées à financer la coopération technique et d’autres activités de fond menées au siège (à Vienne) et sur le terrain. Les dépenses d’appui aux programmes sont les frais engagés à l’appui de l’exécution de programmes financés par des contributions volontaires. Plafonnées à 13 % conformément à la résolution 35/217 de l’Assemblée générale, elles servent à apporter un appui indirect dans les domaines suivants: administration centrale générale, administration des programmes et des secteurs, prestation d’autres services internes et externes, et prestation de services d’appui aux programmes et secteurs.

5. Le présent rapport a pour principal objectif d’informer les États Membres de l’exécution du budget consolidé de l’exercice biennal 2016-2017 et des ajustements à y apporter. Il renseigne également sur les améliorations en cours, notamment en ce qui concerne le recouvrement intégral des coûts, Umoja et les Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS). Les tableaux 1 et 2 ci-après présentent les prévisions révisées. L’annexe I expose l’exécution du budget par thème, par région et par division.

6. On ne trouvera pas dans le présent rapport d’informations sur les ajustements touchant les crédits du budget ordinaire de l’ONU destinés à financer l’ONUDC, car celles-ci figureront dans le premier rapport sur l’exécution du budget-programme de l’exercice 2016-2017, qui sera soumis à l’Assemblée générale pour approbation en décembre 2016.

II. Aperçu de la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

7. Le tableau 1 présente l'état des prévisions en milieu d'exercice biennal.

Tableau 1

Récapitulatif des prévisions révisées pour l'exercice 2016-2017

(en millions de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds à des fins générales</i>		<i>Fonds à des fins spéciales</i>		<i>Fonds d'appui aux programmes de l'ONUDC</i>	
	<i>Budget approuvé</i>	<i>Prévisions révisées</i>	<i>Budget approuvé</i>	<i>Prévisions révisées</i>	<i>Budget approuvé</i>	<i>Prévisions révisées</i>
Solde au début de l'exercice biennal	12,6	2,1	451,5	447,7	25,0	3,2
A. Recettes ^a	10,5	10,3	519,0 ^b	475,1 ^b	48,2 ^c	45,0 ^c
B. Dépenses	(9,6)	(9,6)	(550,6) ^b	(513,3) ^b	(46,0)	(45,0)
Excédent (déficit) (A+B)	0,9	0,7	(31,7)	(38,2)	2,2	0,0
Solde à la fin de l'exercice biennal	13,4	2,8	419,8	409,5	27,2	3,2

^a Montant révisé des prévisions de recettes après déduction des autres recettes.

^b Après déduction des recettes perçues au titre de l'appui aux programmes.

^c Le montant des fonds d'appui aux programmes ne tient pas compte des montants versés aux partenaires d'exécution et à l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI).

8. Les fonds destinés à des fins générales (non réservés) continuent de soulever des problèmes de viabilité à moyen terme. Le montant actuellement prévu de 10,3 millions de dollars, en baisse de 0,2 million de dollars par rapport au budget consolidé approuvé, ne représente que 1,9 % des contributions extrabudgétaires. De ce fait, et considérant que les contributions réservées à des fins spéciales sont strictement préaffectées, la capacité de l'ONUDC à s'acquitter de son mandat, à gérer les déficits de financement des programmes, à assurer l'orientation stratégique et le contrôle voulus et à introduire des améliorations se trouve limitée. Après une perte nette de 3,2 millions de dollars en 2014-2015, les fonds à des fins générales ont été maintenus au montant minimum de 9,6 millions de dollars. Toutefois, ils n'atteindront effectivement ce montant que si les recettes attendues sont bien perçues, si le principe du recouvrement intégral des coûts est strictement appliqué et si les contributions non préaffectées augmentent à moyen terme.

9. Les prévisions relatives aux recettes destinées à des fins spéciales, ajustées à la baisse (59,9 millions de dollars de moins), sont désormais de 520,1 millions de dollars au total (montant englobant 45,0 millions de dollars de fonds d'appui aux programmes). Cette projection est proche du niveau de 2014-2015, à savoir 516,9 millions de dollars, et elle résulte de l'accroissement des contributions versées par les principaux donateurs, conjugué à la diminution de celles versées par les donateurs nationaux. Les prévisions relatives à l'exécution des programmes s'établissent à 513,3 millions de dollars, chiffre en recul de 37,3 millions de dollars par rapport au budget initial. La projection actuelle est plus réaliste et prend en considération les retards dus à des difficultés techniques rencontrées avec Umoja, à des questions de gestion des contrats, à la réception tardive des fonds et au recentrage

des projets, ainsi qu'à l'ajournement de la mise en œuvre opérationnelle de nouveaux programmes. Elle compense également l'optimisme excessif des prévisions initiales.

10. En conséquence, les recettes attendues au titre de l'appui aux programmes, qui résultent de l'exécution des programmes, ont été réévaluées à 45,0 millions de dollars, chiffre en baisse de 3,2 millions de dollars. Ce montant ne tient pas compte des fonds d'appui aux programmes versés aux partenaires d'exécution (0,6 million de dollars) et à l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI) (1,6 million de dollars). Pour que le budget soit équilibré, l'estimation relative aux dépenses d'appui aux programmes a en outre été ramenée à 45,0 millions de dollars, alors que les prévisions initiales étaient de 46,0 millions de dollars.

11. Le Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies ayant recommandé que les états financiers de 2015 tiennent compte de l'ensemble des prestations payables au personnel après la cessation de service, l'ONUSDC a revu à la baisse les montants non soumis à restriction (fonds à des fins générales et fonds d'appui aux programmes) disponibles au début de l'exercice biennal. Ceux-ci, indiqués au tableau 1 ci-dessus, ont donc été ramenés à 32,3 millions de dollars (voir aussi section III, sous-section H, ci-après).

12. L'ONUSDC a continué d'utiliser ses ressources avec prudence. Il est ainsi parvenu à économiser au siège 1,0 million de dollars de fonds destinés à des fins générales et de fonds d'appui aux programmes. Il entend combler grâce au montant dégagé le manque de financement lié à la transition vers le recouvrement intégral des coûts. En outre, il a réalisé au titre de l'appui direct aux bureaux extérieurs des économies d'un montant de 2,7 millions de dollars par la suppression et le reclassement des postes pourvus localement et la réinstallation dans des locaux moins coûteux. En 2017, il examinera si et comment les mesures d'économie qui ont été appliquées dans plusieurs bureaux extérieurs peuvent être reproduites, en totalité ou en partie, dans les autres bureaux, et il étudiera les moyens d'améliorer l'efficacité d'Umoja et de concevoir des solutions stratégiques afin de disposer d'un réseau de bureaux extérieurs pérenne.

13. Les résultats en milieu d'exercice biennal montrent que le rythme actuel de la transition est satisfaisant dans les bureaux extérieurs ayant un portefeuille de projets volumineux et qu'il doit être suivi de près dans les autres. Les économies que l'ONUSDC a réalisées au siège l'aideront à faire face aux problèmes de transition rencontrés dans les bureaux extérieurs où les difficultés sont les plus grandes.

III. Détail des résultats obtenus et des activités menées pendant les 12 premiers mois de l'exercice biennal

A. Généralités

14. Au cours des derniers exercices biennaux, le volume et la portée de l'assistance technique offerte par l'ONUSDC se sont accrus de manière exponentielle, alors que les recettes destinées à des fins générales n'ont cessé de se réduire et qu'une pression continuait d'être exercée sur le budget ordinaire et les dépenses d'appui aux programmes. Cette évolution a provoqué une série de crises financières et, en 2013, pour la première fois, l'Office a enregistré un déficit d'exploitation touchant les fonds à des fins générales, malgré les mesures d'économie qu'il avait prises. Il a également subi une perte nette de 3,2 millions de dollars au cours de l'exercice biennal 2014-2015.

15. Au cours de l'exercice biennal 2014-2015, l'ONUSDC a donc commencé à lier ses activités d'assistance technique à un système de recouvrement intégral des coûts directs. Cette mesure a été imposée par la nécessité de se mettre en conformité avec le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies (comme le Contrôleur de l'ONU l'avait à nouveau demandé en juin 2012) et de donner suite à la résolution 62/208 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci avait prié le système des Nations Unies de poursuivre la normalisation et l'harmonisation des concepts, pratiques et classifications des coûts utilisés concernant les coûts de transaction et le recouvrement des coûts, tout en conservant le principe du recouvrement intégral dans le cas de l'administration des contributions autres que les contributions au titre des ressources de base, des ressources supplémentaires ou des ressources extrabudgétaires, y compris dans les programmes communs.

16. Le calcul de l'ensemble des coûts directs vise à assurer un financement pérenne et prévisible de l'exécution des programmes par les moyens suivants: a) classification cohérente des coûts directs et indirects; b) évaluation fiable de l'ensemble des coûts liés aux programmes de l'ONUSDC et des coûts directs d'exécution des projets; c) alignement de l'ONUSDC sur d'autres entités du Secrétariat en ce qui concerne l'utilisation des ressources destinées à l'appui aux programmes; d) utilisation systématique de toutes les sources de financement aux fins prévues; et e) élimination des financements croisés. Dans un souci de réalisme quant au rythme de mise en place, la phase de transition avait été prolongée dans le budget de 2016-2017, l'objectif étant de la clore en 2018-2019.

17. Après l'adoption des résolutions 56/17 de la Commission des stupéfiants et 22/9 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, l'ONUSDC s'est engagé, pour mettre en œuvre le budget consolidé et le nouveau modèle de financement approuvé à titre provisoire: a) à surveiller la structure des coûts par rapport aux besoins des programmes et à évaluer de manière transparente le coût des activités de programme; b) à améliorer les lignes directrices et les procédures relatives au recouvrement des coûts et à l'utilisation des sources de financement; c) à repérer les économies susceptibles d'être réalisées sur le terrain et au siège; d) à informer régulièrement les États Membres de l'état d'avancement des activités et de toute adaptation qu'il est envisagé d'apporter au fonctionnement des bureaux extérieurs et du siège; e) à consulter les donateurs et à ne pas appliquer automatiquement le nouveau modèle de financement aux accords conclus avant 2014; et f) à redoubler d'efforts pour inciter davantage les donateurs à verser des fonds à des fins générales, y compris en renforçant encore la transparence et la qualité de la communication.

B. Prévisions de dépenses révisées pour l'exercice 2016-2017

18. Les prévisions révisées relatives à chacune des sources de financement, avec indication des principaux facteurs de variation et des activités exécutées en 2016, sont présentées aux tableaux 2 et 3 et à l'annexe II ci-après.

Tableau 2
Prévisions de dépenses révisées pour l'exercice 2016-2017

(en millions de dollars des États-Unis)

	Budget approuvé, 2016-2017	Ajustement des paramètres d'évaluation des coûts ^a	Budget actualisé, 2016-2017	Mesures d'économie	Augmentation/ (diminution) proposée	Prévisions révisées, 2016-2017
A. Fonds à des fins générales						
Postes	8,9	(0,1)	8,8	(0,1)	0,2	8,9
Autres objets de dépense	0,7	–	0,7	–	–	0,7
Total partiel	9,6	(0,1)	9,5	(0,1)	0,2	9,6
B. Fonds à des fins spéciales						
Programme contre la drogue	261,2	–	261,2	–	(48,0)	213,2
Programme contre le crime ^b	289,4	–	289,4	–	10,7	300,1
Total partiel	550,6	–	550,6	–	(37,3)	513,3
C. Fonds d'appui aux programmes						
Postes	37,6	(1,4)	36,2	(0,9)	1,2	36,5
Autres objets de dépense	8,4	–	8,4	–	0,1	8,5
Total partiel	46,0	(1,4)	44,6	(0,9)	1,3	45,0
D. Budget ordinaire^c	44,9	(6,7)	38,2	–	–	38,2
Total	651,1	(8,2)	642,9	(1,0)	(35,8)	606,1

^a Ajustements apportés au titre des fluctuations des taux de change et d'inflation, des coûts salariaux standard et des taux de vacance de postes comme suite à l'approbation de taux révisés par l'Assemblée générale, en décembre 2015.

^b Inclut le fonds subsidiaire pour l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice.

^c Inclut les ressources du budget ordinaire prévues aux chapitres 16 et 23 du budget-programme de 2016-2017.

Tableau 3
Activités exécutées en 2016
(en millions de dollars des États-Unis)

	<i>Prévisions révisées, 2016-2017</i>	<i>Montant estimatif des dépenses, 2016</i>	<i>Taux d'exécution (en %)</i>
A. Fonds à des fins générales	9,6	5,5	57,3
B. Fonds à des fins spéciales			
Programme contre la drogue	213,2	111,8	52,5
Programme contre le crime	300,1	129,9	43,3
Total partiel	513,3	241,7	47,1
C. Fonds d'appui aux programmes	45,0	22,6	50,1
D. Budget ordinaire	38,2	19,1	50,0
Total	606,1	288,9	47,7

C. Activités exécutées en 2016

Fonds à des fins spéciales

19. S'agissant de l'exécution des programmes, une baisse de 37,3 millions de dollars (7,3 %) est attendue par rapport au montant initialement prévu de 550,6 millions de dollars. Les prévisions initiales, excessivement optimistes, supposaient une augmentation de 27 % par rapport aux résultats obtenus en 2014 et de 34 % par rapport à ceux de 2015. Leur révision à la baisse s'explique également par les difficultés techniques rencontrées lors de la mise en place d'Umoja, qui ont causé le report de certaines activités au deuxième semestre de 2016 et au-delà, des retards dans la passation des marchés et la conclusion d'accords d'exécution, par les changements de stratégie des donateurs et partenaires du secteur public, le recentrage des produits attendus des projets, des questions de sécurité et la nécessité de mettre en œuvre de nouveaux programmes de pays. Les activités exécutées en 2016 se chiffrent à 241,7 millions de dollars (soit un taux d'exécution de 47,1 %), il faudrait que le niveau d'exécution atteigne 271,6 millions de dollars en 2017 (52,8 %).

20. Sur le plan géographique, la correction à la baisse des projections se traduit par des taux d'exécution réduits en Amérique latine et dans les Caraïbes (avec un montant révisé de 108,8 millions de dollars, contre des prévisions initiales de 138,8 millions de dollars), en Asie occidentale et centrale (montant révisé de 62,5 millions de dollars, contre des prévisions initiales de 75,6 millions de dollars), en Asie du Sud, en Asie de l'Est et dans le Pacifique (montant révisé de 26,8 millions de dollars, contre des prévisions initiales de 37,2 millions de dollars) et en Afrique et au Moyen-Orient (montant révisé de 124,4 millions de dollars, contre des prévisions initiales de 134,6 millions de dollars), situation qui sera en partie compensée par une augmentation concernant le portefeuille de programmes mondiaux (montant révisé de 190,0 millions de dollars, contre des prévisions initiales de 161,9 millions de dollars). On trouvera à l'annexe I du présent document des informations détaillées sur l'affectation des contributions volontaires à des fins spéciales, par région géographique et domaine thématique.

Fonds d'appui aux programmes

21. En ce qui concerne les fonds d'appui aux programmes, le taux d'exécution s'établit en milieu d'exercice à 50,1 % (voir le tableau 3 ci-dessus), chiffre qui tient compte, d'une part, de l'ensemble des économies réalisées en interne, qui s'élèvent à 0,9 million de dollars (le tableau 4 donne des précisions à ce sujet), et d'une actualisation des coûts de 1,4 million de dollars, ainsi que, d'autre part, d'une baisse des recettes due à un niveau d'exécution moindre que prévu des fonds à des fins spéciales. La différence nette (positive) de 1,3 million de dollars servira principalement à aider les bureaux extérieurs qui rencontrent des difficultés particulières durant la transition vers le recouvrement intégral des coûts. Ces ajustements permettent de maintenir un budget équilibré à 45,0 millions de dollars pour l'exercice biennal, tout en contribuant à préserver l'intégrité du réseau de bureaux extérieurs et en favorisant la bonne mise en œuvre du recouvrement intégral des coûts.

Fonds à des fins générales

22. Le niveau des dépenses a été maintenu à 9,6 millions de dollars pour l'exercice biennal 2016-2017. Le taux d'exécution estimé à 57,3 % pour 2016 est conforme à l'évolution qui doit progressivement approcher de son terme au cours de l'exercice biennal et à l'issue de laquelle les coûts directs ne seront plus du tout imputés sur ces fonds, du fait du passage au recouvrement intégral des coûts. Compte tenu de l'instabilité qui caractérise les recettes non préaffectées, le montant net de 0,2 million de dollars qui découle des économies réalisées et de l'actualisation des coûts restera non affecté, de manière à constituer une réserve dans le cadre de l'exercice biennal.

D. Mise en place du recouvrement intégral des coûts

23. En 2016, l'ONUSDC a continué de veiller à ce que le principe du recouvrement intégral des coûts soit appliqué de manière systématique et cohérente à tous les programmes et projets financés par des contributions volontaires. Il a adapté ses procédures de recouvrement à Umoja et publié à l'usage des bureaux extérieurs et des directeurs de programme des directives révisées sur le sujet.

24. En outre, l'Office met actuellement au point un mécanisme de gestion des risques par lequel la direction sera régulièrement informée de la mise en œuvre des programmes et du recouvrement intégral des coûts, et qui permettra de suivre de près les taux de recouvrement et leurs incidences sur les activités de programme.

25. Grâce à ce nouveau mécanisme ainsi qu'à la plus grande visibilité et à la meilleure ponctualité de l'information qu'Umoja devrait progressivement rendre possibles, la direction de l'ONUSDC sera en mesure d'analyser sur des bases plus factuelles la situation financière et les solutions envisageables à moyen terme pour préserver l'intégrité du réseau de bureaux extérieurs.

26. Le présent rapport rend compte des ajustements auxquels il a été procédé pour aider certains bureaux extérieurs connaissant des difficultés particulières, sans compromettre le rythme global du passage au recouvrement intégral des coûts ni l'application équitable de ce principe à tous les donateurs.

E. Mesures d'économie

27. La mise en place du recouvrement intégral des coûts a nécessité d'améliorer la collecte et le suivi des données relatives aux coûts et les règles de classification, ce qui a permis, pour la première fois, les comparaisons entre bureaux. Invariablement, le fait de disposer de chiffres comparatifs a renforcé le sentiment de transparence et le souci de l'économie, et aidé l'ONUSDC à trouver des domaines dans lesquels des gains d'efficacité pouvaient être réalisés. Dans l'ensemble, l'Office est maintenant mieux à même de donner suite aux résolutions dans lesquelles la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale lui demandaient de recenser les économies possibles, tout en s'employant toujours résolument à accroître l'efficacité de l'assistance technique et les résultats ainsi obtenus.

28. Un examen en milieu d'exercice biennal a permis de repérer, au siège et sur le terrain, des économies potentielles d'un montant brut de 3,7 millions de dollars (voir le tableau 4 ci-dessous); celles-ci résulteraient de gains d'efficacité à court et à long terme et ne compromettraient pas l'exécution des programmes.

Tableau 4
Mesures d'économie en 2016-2017

(en millions de dollars des États-Unis)

		<i>Montant</i>
A. Fonds à des fins générales		
Justice	Recrutement différé	0,1
Total partiel		0,1
B. Fonds d'appui aux programmes		
Groupe de l'évaluation indépendante	Recrutement différé	0,1
Appui aux opérations	Recrutement différé	0,1
Appui administratif	Recrutement différé/redéploiements	0,6
Normes IPSAS	Recrutement différé	0,1
Total partiel		0,9
B. Dépenses locales des bureaux extérieurs		
Postes	Suppression de postes, déclassements, recrutement différé	0,9
Autres objets de dépense	Diminution des frais de location et des frais généraux de fonctionnement	1,8
Total partiel		2,7
Total		3,7

29. Au siège, les mesures de réduction des coûts, qui permettent de dégager un montant de 1,0 million de dollars, consistent à différer les recrutements et à recourir temporairement aux crédits du budget ordinaire destinés à des postes vacants pour appuyer la stabilisation d'Umoja.

30. Les bureaux extérieurs de l'ONUSDC ont passé en revue de manière systématique la structure des coûts directs et les effectifs, et ils ont trouvé ainsi à économiser

2,7 millions de dollars au total. Les plus importantes économies ont été réalisées par le Bureau de pays en Afghanistan (1,4 million de dollars), le Bureau régional pour l'Asie du Sud (0,6 million de dollars) et le Bureau régional pour l'Asie centrale (0,3 million de dollars).

F. Initiatives prises à l'échelle du Secrétariat

Normes comptables internationales pour le secteur public

31. L'adoption des normes IPSAS en 2014 a permis d'accroître la transparence et la responsabilisation concernant la présentation des actifs, passifs et engagements dans les états financiers.

32. La clôture des états financiers de 2015 conformément aux normes IPSAS a posé des problèmes exceptionnels, étant donné que la mise en place d'Umoja en novembre de la même année a exigé la prise en compte des données de trois systèmes (ProFi, IMIS et Umoja) et l'adoption de procédures de fin d'année complexes. En outre, il a fallu vérifier constamment les données pour s'assurer que les estimations, classifications, évaluations et provisions étaient conformes aux normes IPSAS. Au cours de ce processus, l'ONUDC a établi de multiples projets d'états financiers successifs et a fait l'objet de plusieurs audits menés par le Comité des commissaires aux comptes. Les états financiers présentant une image fidèle de la situation ont été signés le 30 septembre 2016 et publiés le 17 octobre, et une opinion sans réserve a été émise à leur égard.

33. Le Comité des commissaires aux comptes s'est dit pleinement conscient des difficultés et complexités associées à la clôture des comptes et à l'établissement des états financiers de 2015. Il a également formulé des observations sur la discipline qu'imposaient les normes IPSAS dans le déroulement des activités et les modes d'exécution des programmes de l'ONUDC. Pour y donner suite, l'Office a déjà lancé une formation complémentaire sur les normes IPSAS et le système Umoja, il s'est mis en rapport avec le Bureau du Contrôleur de l'ONU afin d'améliorer ses procédures de clôture des comptes, et il procède à une réévaluation de ses pratiques comptables et des modes de financement, délais et processus d'automatisation qui y sont associés. Son objectif est d'assurer la bonne application des normes IPSAS à moyen terme, notamment l'adoption de clôtures intermédiaires des comptes d'ici à 2020.

Umoja

34. La mise en service d'Umoja en novembre 2015 a entraîné, à Vienne et surtout dans les bureaux extérieurs, des difficultés que l'ONUDC surmonte progressivement – on observe notamment une amélioration récente en ce qui concerne les activités sur le terrain. La mise en place du système est maintenant en phase de stabilisation.

35. En 2016, l'objectif a été de remédier à l'engorgement du système, d'accroître le nombre d'utilisateurs, de concevoir des formations adaptées aux opérations de l'ONUDC, de contrôler le respect par les utilisateurs des procédures prévues, d'améliorer la communication de renseignements stratégiques et de proposer des services d'assistance aux utilisateurs accédant au système depuis Vienne ou ailleurs. Il convient de noter en particulier les progrès suivants:

a) Un support de suivi des projets et programmes, fournissant des informations spécialisées sur les programmes et des informations indicatives d'ordre financier, a été mis en place en septembre 2016;

b) L'ONU DC joue un rôle actif au sein de l'équipe spéciale chargée d'examiner l'exécution du projet Umoja, qui cherche à rationaliser les processus dans les domaines des voyages, des rapprochements bancaires et des autorisations d'opérations intéressant le Programme des Nations Unies pour le développement;

c) Les formations générales et complémentaires sur les principaux processus liés aux programmes (octroi de financements, gestion des contributions versées par les donateurs, voyages et achats, par exemple) ont repris au mois de mars. Les cours sont assurés par des formateurs expérimentés de New York et de Vienne, qui axent désormais leurs interventions sur les caractéristiques des programmes et l'expérience pratique de l'Office. Ces activités intègrent maintenant mieux Umoja et les autres initiatives de changement, comme l'application des normes IPSAS (qui suppose la mise en place de nouvelles règles de vérification et de gestion des actifs destinées à améliorer l'exactitude de l'information financière);

d) Les efforts de déploiement visent également la prochaine phase de mise en service du système (Umoja Extension 2), qui devrait permettre d'améliorer sensiblement l'établissement du budget, la planification et la gestion des programmes, le traitement des financements octroyés, la gestion des relations avec les donateurs, la planification de la demande et de l'offre, la gestion des manifestations et la planification des effectifs. Concernant l'établissement du budget, un test de validation est en préparation pour la fin de 2016, un essai pilote est prévu en 2018 et la mise en œuvre opérationnelle devrait intervenir au cours de l'exercice biennal 2020-2021. D'autres améliorations sont actuellement apportées à Umoja compte tenu des changements que la Commission de la fonction publique internationale a recommandés concernant la rémunération du personnel et les prestations à lui accorder.

36. Tout au long de l'exercice biennal 2016-2017, l'équipe chargée du déploiement à l'ONU DC restera en contact avec l'équipe du projet Umoja à New York pour toutes les opérations de déploiement et continuera de coordonner la mise en service du système à Vienne et dans les bureaux extérieurs de l'Office.

37. Le bon fonctionnement de l'ONU DC passe par la rapide stabilisation du système, l'implication effective des experts de programmes dans la mise en place d'Umoja Extension 2, l'offre d'un appui continu aux utilisateurs finals, notamment dans les bureaux extérieurs, et le respect des processus Umoja, ainsi que l'apport des ajustements voulus aux processus sous-jacents d'exécution des tâches. L'ONU DC est pleinement engagé dans la mise en œuvre de cette initiative qui améliorera la comptabilité, la gestion des ressources et la conduite efficace et rationnelle des opérations.

Initiative de gestion des risques à l'échelle du Secrétariat

38. Le dispositif intégré de gestion des risques de l'Office des Nations Unies à Vienne et de l'ONU DC, mis en place en août 2014, est pleinement opérationnel depuis 2015. Il couvre une grande partie des éléments stratégiques et opérationnels intéressant la direction. Les risques associés à la transformation organisationnelle et à Umoja, en particulier, ont été traités en priorité au cours de l'année 2016, avec la tenue de réunions hebdomadaires des directeurs, qui ont veillé à la bonne mise en service du nouveau dispositif intégré. Le déploiement complet de ce dispositif dans les bureaux extérieurs et l'élaboration finale des différents produits avaient dû être reportés au premier semestre de 2016 compte tenu des priorités concurrentes qu'imposaient la mise en service d'Umoja et l'allongement du processus d'établissement du budget au second semestre de 2015. La mise en place d'inventaires des risques pour les bureaux extérieurs où il n'y en avait pas encore a été achevée au

premier semestre de 2016. On a également établi des inventaires et des plans d'intervention à l'échelle des divisions; la révision et la mise à jour de ces supports fondamentaux pour la gestion des risques sont en cours.

39. Un deuxième processus d'évaluation des risques à l'échelle du Secrétariat sera engagé au cours du dernier trimestre de 2016 ou au début de 2017, sous la conduite du Département de la gestion. Il permettra à l'ONUSDC de vérifier l'efficacité de sa gestion des risques, notamment des mesures d'évaluation, de remontée de l'information et de réduction des risques.

Gestion axée sur les résultats

40. L'ONUSDC est parvenu à institutionnaliser la planification et l'information axées sur les résultats, en faisant appliquer une procédure rigoureuse en la matière dans le cadre de ses projets et programmes. Au cours de l'année dernière, il a renforcé les structures interdivisions chargées de la planification et de l'examen des programmes avec le Comité d'examen des programmes, organe composé de hauts responsables de toutes les divisions qui permet d'avoir une vision stratégique globale des progrès réalisés et des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des programmes. Un cercle vertueux d'apprentissage constant a ainsi été généré, qui se traduit par de meilleurs résultats d'évaluation. Néanmoins, afin d'apprendre de l'expérience, l'ONUSDC procédera l'année prochaine à une évaluation approfondie de la gestion axée sur les résultats et présentera également une feuille de route sur les moyens d'accroître encore la priorité accordée aux résultats.

41. En 2015, l'ONUSDC a établi un rapport annuel qui a été suivi d'un appel à financement. Ce procédé montre bien la volonté qu'il a de respecter les plus hautes normes de transparence en matière de programmes et de suivre une démarche cohérente pour la présentation des résultats et des futurs besoins de financement. Le rapport d'activité de l'ONUSDC pour 2015 se divise en deux parties. La première consiste en une série de rapports axés sur les résultats portant sur chacun des programmes mondiaux, régionaux et de pays approuvés par l'Office. Reprenant la structure des rapports annuels sur les programmes établis en 2015, elle mesure les progrès accomplis au regard des objectifs fixés et s'intéresse également aux nouveautés en matière de bonnes pratiques suivies, d'enseignements tirés de l'expérience et de partenariats noués, ainsi qu'aux aspects des programmes de l'ONUSDC ayant trait aux droits de l'homme et à la problématique hommes-femmes. Un rapport d'ensemble est en outre consacré au portefeuille de programmes que l'ONUSDC mène en Amérique latine. La deuxième partie du rapport annuel, qui constitue également un outil de communication, décrit les effets que les activités de l'ONUSDC ont sur le plan humain. Elle met en avant les réalisations concrètes qu'ont permis les programmes mondiaux, régionaux et de pays, en s'attardant sur les résultats plutôt que sur le détail des activités. Le rapport annuel pour 2016 sera présenté en 2017.

G. Utilisation des fonds à des fins générales et des fonds d'appui aux programmes

42. Comme suite à la demande de transparence formulée par les États Membres, la présente section renseigne sur l'utilisation des fonds à des fins générales et des fonds d'appui aux programmes.

Fonds à des fins générales

43. Au cours de l'exercice 2016-2017, les fonds à des fins générales sont utilisés pour financer les travaux normatifs, la recherche, les fonctions essentielles non financées par le budget ordinaire et les éléments de programmes pour lesquels aucun autre financement n'est disponible; par ailleurs, le coût des représentants des bureaux extérieurs est progressivement imputé sur les fonds à des fins spéciales et non plus sur ceux à des fins générales dans les budgets de projets et de programmes (voir tableau 5). Un flux constant de ressources non préaffectées étant essentiel à la viabilité à moyen terme de l'Organisation, l'ONUDC continue d'appeler les États Membres à verser des contributions à des fins générales.

Tableau 5

Fonds à des fins générales: prévisions de dépenses révisées par principal domaine d'activité

(en millions de dollars des États-Unis)

	Budget approuvé, 2016-2017	Ajustement des paramètres d'évaluation des coûts	Mesures d'économie et autres	Prévisions révisées, 2016-2017
A. Direction exécutive et administration	0,4	–	–	0,4
B. Programme de travail				
Lutte contre le trafic de drogues et la criminalité transnationale organisée	0,5	–	–	0,5
Justice	1,0	–	(0,1)	0,9
Recherche, analyse des tendances et criminalistique	4,0	(0,2)	–	3,8
Appui en matière de politiques	1,5	0,2	–	1,7
Coopération technique et appui opérationnel (bureaux extérieurs)	2,2	(0,1)	0,2	2,3
Total partiel, programme de travail	9,2	(0,1)	0,1	9,2
Total	9,6	(0,1)	0,1	9,6

Fonds d'appui aux programmes

44. Sur la base des principes du recouvrement intégral des coûts et conformément au Règlement financier et aux Règles de gestion financière de l'ONU, les recettes perçues au titre de l'appui aux programmes sont utilisées pour apporter un appui indirect dans les domaines de l'administration centrale, de l'administration des programmes et des secteurs, de la prestation d'autres services internes et externes, et de la prestation de services d'appui à des programmes et secteurs, ainsi que dans le cadre d'autres initiatives engagées à l'échelle de l'Organisation. Afin d'assurer un rythme raisonnable de transition vers le nouveau modèle de financement, les fonds d'appui aux programmes sont aussi utilisés, au cours de l'exercice 2016-2017, pour apporter un appui direct aux bureaux extérieurs.

Tableau 6
Fonds d'appui aux programmes: prévisions de dépenses révisées par principal domaine d'activité

(en millions de dollars des États-Unis)

	Budget approuvé, 2016-2017	Ajustement des paramètres d'évaluation des coûts	Mesures d'économie et autres	Prévisions révisées, 2016-2017
A. Direction exécutive et administration	3,6	–	(0,1)	3,5
B. Programme de travail				
Lutte contre la corruption	0,4	–	–	0,4
Lutte contre le trafic de drogues et la criminalité transnationale organisée	0,9	(0,1)	0,1	0,9
Appui en matière de politiques	4,5	(0,1)	0,2	4,6
Prévention, traitement et réinsertion, et développement alternatif	0,4	–	–	0,4
Recherche, analyse des tendances et criminalistique	0,7	–	–	0,7
Coopération technique et appui opérationnel (siège)	7,4	(0,2)	(0,1)	7,1
Coopération technique et appui opérationnel (bureaux extérieurs)	4,5	–	1,0	5,5
Prévention du terrorisme	0,1	–	–	0,1
Total partiel, programme de travail	18,9	(0,4)	1,2	19,7
C. Appui aux programmes				
Division de la gestion	18,1	(0,9)	(0,1)	17,1
Autres services généraux ^a	5,4	(0,1)	(0,6)	4,7
Total partiel, appui aux programmes	23,5	(1,0)	(0,7)	21,8
Total	46,0	(1,4)	0,4	45,0

^a Inclut les ressources destinées à Umoja, à la mise en place des normes IPSAS, au Comité des commissaires aux comptes et au Bureau des services de contrôle interne du Secrétariat.

H. Solde des fonds

45. Le tableau 1 indique le solde des différents types de fonds. L'attention du lecteur est appelée en particulier sur le solde des fonds à des fins générales et des fonds d'appui aux programmes (non soumis à restriction), dont les montants réévalués s'établissent respectivement à 2,1 et 3,2 millions de dollars pour le début de l'exercice 2016-2017. Ces ajustements étaient nécessaires pour aligner ces montants avec ceux figurant dans les états financiers conformes aux normes IPSAS de 2015, qui reflètent la véritable situation financière et présentent les éléments de passif compte tenu de tous les engagements, y compris les montants dus au personnel, en particulier au titre de l'assurance maladie après la cessation de service.

46. De fait, la possibilité de recourir à ces soldes pour couvrir les éléments de programmes non financés, en cas d'interruption brutale d'activités par exemple, s'est considérablement réduite car les obligations à long terme de l'ONU DC à l'égard du

personnel doivent désormais être prioritairement comptabilisées au titre de ces fonds non soumis à restriction. Il convient de rappeler que les politiques financières de l'ONU exigent de maintenir un niveau constant de réserves s'élevant à 15 % des dépenses annuelles qu'il est prévu d'imputer sur les fonds à des fins générales et spéciales et à 20 % de celles qu'il est prévu d'imputer sur les fonds d'appui aux programmes. Considérant le montant annuel moyen des dépenses (284 millions de dollars) prévu pour cet exercice biennal, il aurait fallu que l'ONUDC dispose de réserves d'un montant de 43,7 millions de dollars pour respecter pleinement cette règle. En conséquence, les ajustements rendus nécessaires par l'application des normes IPSAS sont suivis de près et feront l'objet d'une évaluation plus approfondie une fois qu'auront été fixées les politiques (actuellement à l'étude) applicables à l'échelle du Secrétariat pour compenser les sommes dues au titre des obligations à long terme à l'égard du personnel.

47. Les réserves de l'Office sont donc suivies de près. La situation financière du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale est récapitulée à l'annexe III du présent document.

IV. Conclusions

48. Pour améliorer sa gestion des fonds et mieux en rendre compte aux États Membres et aux donateurs, l'ONUDC a revu ses prévisions en matière d'assistance technique de façon à donner une image plus réaliste de ses activités au cours de l'exercice biennal. Ainsi, le montant des dépenses à imputer sur les fonds à des fins spéciales et les fonds d'appui aux programmes a été revu et estimé à 513,3 et 45,0 millions de dollars, respectivement. On a maintenu à 9,6 millions de dollars le montant des fonds à des fins générales, en partant du principe que les recettes attendues seront effectivement perçues.

49. Pour rester viable, l'ONUDC prévoit de continuer à appliquer le recouvrement intégral des coûts, d'utiliser les sources de financement aux fins prévues, d'établir le coût des activités de manière transparente, de réduire encore les financements croisés et d'améliorer la planification des programmes et des ressources ainsi que l'information financière. En outre, il contrôlera étroitement l'application du recouvrement intégral des coûts afin d'améliorer l'efficacité et l'efficacité de son programme. D'ici à la fin de la transition, il propose d'avoir recours aux économies réalisées au siège pour aider les bureaux extérieurs ayant des besoins ponctuels.

50. Umoja est actuellement en phase de stabilisation, et l'ONUDC surmonte progressivement les difficultés rencontrées durant la première année de sa mise en service.

51. Il continue de solliciter le soutien des États Membres, qu'il invite à assurer le versement continu et prévisible de contributions à des fins générales.

52. Les résolutions qu'il est proposé aux Commissions d'adopter sont résumées ci-dessous. Les textes des projets correspondants figurent aux annexes IV et V du présent document.

53. S'agissant du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, il est demandé à la Commission des stupéfiants d'entériner les prévisions révisées concernant les fonds à des fins spéciales, dont le montant devrait atteindre 213 207 700 dollars, soit 48 042 200 dollars de moins que le montant qu'elle a entériné dans sa résolution 58/12. La Commission est également invitée à

entériner les prévisions révisées concernant les fonds d'appui aux programmes, qui s'établissent à 22 653 900 dollars, soit un montant en diminution de 819 800 dollars par rapport à celui qu'elle a entériné dans sa résolution. Le montant qu'elle a approuvé pour les fonds à des fins générales (6 968 900 dollars) dans cette résolution est maintenu.

54. S'agissant du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, il est demandé à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale d'entériner les prévisions révisées concernant les fonds à des fins spéciales, dont le montant devrait atteindre 300 097 800 dollars, chiffre en augmentation de 10 728 000 dollars par rapport au montant qu'elle a entériné dans sa résolution 24/3. La Commission est également invitée à entériner les prévisions révisées concernant les fonds d'appui aux programmes, qui s'établissent à 22 387 600 dollars, soit un montant en diminution de 121 300 dollars par rapport à celui qu'elle a entériné dans sa résolution. Le montant qu'elle a approuvé pour les fonds à des fins générales (2 618 400 dollars) dans cette résolution est maintenu.

Annexe I

Affectation des contributions volontaires à des fins spéciales au cours des exercices biennaux 2014-2015 et 2016-2017

1. Le tableau ci-après montre la répartition, par thème, par région, par division de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et par catégorie de fonds, du programme de travail financé par des contributions volontaires à des fins spéciales au cours des exercices biennaux 2014-2015 et 2016-2017. Le montant de ces contributions est passé de 451,0 millions de dollars en 2014-2015 à 513,3 millions de dollars en 2016-2017, ce qui représente une hausse de 62,3 millions de dollars (13,8 %); son affectation par région est indiquée comme suite à la demande du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires tendant à ce que l'ONUDC suive attentivement l'évolution des besoins au plan géographique ([E/CN.7/2005/9](#), par. 8).

2. En Afrique et au Moyen-Orient, on prévoit un accroissement de 38,8 millions de dollars (45,3 %), les ressources devant passer de 85,6 millions de dollars en 2014-2015 à 124,4 millions de dollars en 2016-2017. Cette augmentation s'explique principalement par le développement des programmes exécutés en Afrique de l'Est, en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, ainsi qu'en Afrique de l'Ouest et du Centre. Trois nouveaux programmes régionaux, destinés aux États arabes, à l'Afrique de l'Est et à l'Afrique de l'Ouest, ont été lancés en 2016. L'un des éléments fondamentaux de l'action menée en Afrique de l'Ouest est la coopération que l'ONUDC entretient avec l'Union européenne à l'appui du Plan d'action régional de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest visant à lutter contre les problèmes de plus en plus graves du trafic de drogues, de la criminalité organisée et de la toxicomanie, et avec le Nigéria à l'appui des activités menées à l'échelle du pays. L'Office joue globalement un plus grand rôle dans le cadre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, grâce au soutien accru qu'il a reçu de ses donateurs pour l'exercice biennal 2016-2017. Il apporte un concours croissant aux services de répression de la criminalité transnationale dans le cadre de l'Initiative Côte de l'Afrique de l'Ouest ainsi qu'à la mise en place de moyens de communication opérationnels en temps réel entre les aéroports internationaux d'Afrique, d'Amérique latine et des Caraïbes dans le cadre du Projet de communication aéroportuaire. Une nouvelle initiative interrégionale associant l'Amérique latine, les Caraïbes et l'Afrique de l'Ouest vise à renforcer l'action des systèmes de justice pénale et des services de détection et de répression le long des itinéraires de trafic de la cocaïne. Au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, l'ONUDC collabore avec les États Membres pour la lutte contre les trafics et la criminalité organisée, y compris en ciblant les liens entre ces activités et les activités terroristes, ainsi que pour l'application de mesures novatrices de contrôle aux frontières, le bon fonctionnement de la justice pénale et les réformes institutionnelles. En Afrique de l'Est, les domaines prioritaires comprennent la lutte contre la traite des personnes, le trafic illicite de migrants et les flux financiers illicites, l'appui aux réformes de la justice pénale et des services de police, et la prestation de services aux usagers de drogues par injection dans les régions situées sur la "route du Sud" empruntée pour le trafic d'héroïne. En Afrique australe, une augmentation significative des fonds mis à sa disposition serait nécessaire pour que l'ONUDC puisse répondre aux attentes de la Communauté de développement de l'Afrique australe et des États Membres et donner suite aux priorités définies dans le cadre du programme régional actuel, notamment à celles relatives à la lutte contre la violence sexiste, la traite des personnes, la corruption, le blanchiment d'argent et le VIH/sida.

3. En Asie du Sud, en Asie de l'Est et dans le Pacifique, le montant global des contributions volontaires à des fins spéciales devrait s'accroître d'environ 7,7 millions de dollars (40,4 %), pour passer de 19,1 millions de dollars en 2014-2015 à 26,8 millions en 2016-2017. Cette augmentation est attendue malgré l'important ralentissement observé dans l'exécution des programmes au dernier trimestre de 2015 et au premier semestre de 2016, durant la mise en service d'Umoja, dont le déploiement à grande échelle a eu lieu au deuxième semestre de 2016. Pour faire face à ces changements, l'ONUDC a procédé à un réajustement stratégique de son organisation et de ses structures dans la région, y compris par l'application d'un taux standardisé pour le recouvrement intégral des coûts dans l'ensemble de ses bureaux. Il est également parvenu à mobiliser des fonds et a pu tirer profit de l'implication croissante de nouveaux donateurs, y compris nationaux, dans un contexte régional en pleine évolution en matière de drogues, de criminalité et de développement. D'une manière générale, on constate dans la région une volonté accrue des pays et des nouveaux donateurs à lutter contre les problèmes que posent la criminalité transnationale organisée et les drogues. Parmi les nouvelles sources de financement figurent des organismes des Nations Unies, des fonds d'affectation spéciale multidonateurs et des institutions intergouvernementales, qui ont contribué à étoffer le portefeuille de projets de l'ONUDC en Indonésie, au Myanmar et en République démocratique populaire lao. L'ONUDC a fait des progrès en ce qui concerne la création d'effets de synergies, l'intégration des projets aux niveaux mondial, régional et national et la mise en œuvre d'activités interrégionales. En Asie du Sud, il s'est employé avec détermination à rationaliser les coûts des bureaux extérieurs, à mobiliser davantage de fonds et à hiérarchiser ses interventions afin de répondre aux principaux besoins régionaux.

4. En Asie occidentale et centrale, on prévoit une réduction de 2,4 millions de dollars (3,7 %) des ressources, qui devraient être ramenées de 64,9 millions de dollars en 2014-2015 à 62,5 millions de dollars en 2016-2017. Cette évolution découle du repositionnement actuellement opéré par l'ONUDC dans la région, du lancement de nouveaux programmes, notamment des programmes de pays pour l'Afghanistan, l'Iran (République islamique d') et le Pakistan, et de la poursuite des activités menées dans le cadre du programme régional pour l'Asie centrale et du programme régional pour l'Afghanistan et les pays voisins. Ces programmes ciblent les problèmes les plus pressants en matière de drogues et de criminalité, en s'appuyant notamment sur l'approche interrégionale de lutte contre la drogue et sur l'initiative de "mise en réseau de réseaux", qui tirent parti des avantages comparatifs de chacun des bureaux de l'ONUDC dans la région pour mener des interventions pleinement intégrées et interdépendantes avec les États Membres.

5. En Europe orientale et en Europe du Sud-Est, le portefeuille devrait s'étoffer en raison des nouveaux partenariats prévus avec l'Union européenne et de l'intensification des mesures visant à réduire la demande de drogues. L'orientation stratégique de l'ONUDC est guidée par le programme régional élargi pour l'Europe du Sud-Est pour la période 2016-2019. Ce programme, axé sur la mise en œuvre d'une action globale contre la criminalité dans le monde, s'inscrit dans le processus d'interconnexion mis en œuvre dans le cadre de l'approche interrégionale de lutte contre la drogue, par laquelle l'ONUDC établit un lien entre les différentes opérations de lutte contre le trafic d'héroïne en provenance d'Afghanistan qui sont conduites dans toutes les régions de transit et de destination, depuis l'Asie occidentale et centrale jusqu'à l'Europe. Le programme vise également à apporter un concours aux pays engagés dans le processus d'adhésion à l'Union européenne, selon les conditions énoncées dans l'instrument d'aide de pré-adhésion établi par l'Union européenne pour la période 2014-2020.

6. En Amérique latine et dans les Caraïbes, le montant global a été réduit de 24,4 millions de dollars (18,3 %) entre les exercices 2014-2015 (133,2 millions de dollars) et 2016-2017 (108,8 millions de dollars), en raison principalement de la réduction du volume des programmes de certains bureaux. Cette prévision à la baisse s'explique entre autres par le sérieux ralentissement observé dans l'exécution des programmes durant la mise en service d'Umoja, tout au long du premier semestre de 2016, et par la contraction attendue des contributions de certains grands donateurs du fait de changements dans les priorités de financement, de modifications de certains budgets nationaux et des négociations en cours avec les donateurs nationaux au sujet des futures modalités de coopération et de financement. L'ONUSUDC est parvenu à resserrer ses partenariats stratégiques avec des acteurs clefs et à promouvoir la coopération interrégionale, notamment dans le cadre de la nouvelle initiative associant les pays d'Amérique latine et des Caraïbes et ceux d'Afrique de l'Ouest pour une action conjointe en matière de justice pénale, de détection et de répression le long de l'itinéraire de trafic connu sous le nom de "route de la cocaïne". Un nouveau programme de pays est en cours d'élaboration dans l'État plurinational de Bolivie, et de nouveaux bureaux de programme ont été ouverts à El Salvador et, au titre du programme régional de l'Office à l'appui de la stratégie de la Communauté des Caraïbes sur la criminalité et la sécurité, à la Barbade. Le développement alternatif, la réduction de la demande de drogues et le renforcement des systèmes judiciaires (avec notamment des projets consacrés à la mise en place d'un système accusatoire au Panama et à la justice pour mineurs en Colombie) demeurent des domaines d'intervention majeurs de l'ONUSUDC dans la région. On a renforcé les mesures d'appui à la prévention du crime, à la réforme pénitentiaire ainsi qu'à la lutte contre la corruption et la criminalité organisée, le blanchiment d'argent, le trafic de drogues, la cybercriminalité, l'exploitation minière illégale, la criminalité liée aux espèces sauvages, la traite des personnes et le trafic illicite de migrants. La surveillance par l'ONUSUDC des cultures illicites en Bolivie (État plurinational de), en Colombie, au Mexique et au Pérou reste déterminante pour l'élaboration des politiques et stratégies nationales. La collecte et l'analyse de données spécialisées demeurent une priorité, notamment dans le cadre des activités du Centre d'excellence sur les statistiques concernant la gouvernance, la sécurité publique, la victimisation et la justice, basé à Mexico.

7. Au niveau mondial, on prévoit une augmentation de 42,7 millions de dollars (29,0 %), les ressources passant de 147,3 millions de dollars en 2014-2015 à 190,0 millions de dollars en 2016-2017. Cette hausse est due principalement au lancement du nouveau programme mondial visant la mise en œuvre de la Déclaration de Doha sur l'intégration de la prévention de la criminalité et de la justice pénale dans le programme d'action plus large de l'Organisation des Nations Unies visant à faire face aux problèmes sociaux et économiques et à promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et la participation du public, auquel a été alloué un montant total de 49,1 millions de dollars sur quatre ans. Une assistance technique et législative continue d'être apportée en Afrique de l'Est et de l'Ouest dans le cadre du Programme mondial de lutte contre la criminalité maritime, qui s'ouvre à de nouvelles régions. Les activités menées au titre du Programme mondial de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts se développent en Afrique, en Asie et en Amérique latine. Il est prévu d'associer 28 pays supplémentaires au Programme mondial de contrôle des conteneurs. Le Programme mondial contre le blanchiment d'argent, le produit du crime et le financement du terrorisme reste axé sur ses objectifs fondamentaux. Parallèlement, toutefois, il tient aussi compte des objectifs de développement durable, plus particulièrement des cibles concernant la réduction des flux financiers illicites, le renforcement des activités de restitution des avoirs volés et le renforcement des capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes.

Les programmes mondiaux de l'ONUDC contre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants se sont considérablement développés grâce à la signature avec l'Union européenne d'un accord prévoyant le versement de 12 millions de dollars pour le lancement d'une nouvelle initiative d'envergure mondiale en la matière. L'assistance technique à la prévention du terrorisme a également été renforcée: elle a bénéficié à 169 pays et porté principalement sur des questions spécialisées telles que les combattants terroristes étrangers, les terroristes tirant profit de la criminalité organisée, le trafic par des terroristes de biens faisant partie du patrimoine culturel, et les enfants impliqués dans des groupes terroristes. Deux nouveaux programmes mondiaux consacrés aux difficultés du secteur pénitentiaire à l'échelle mondiale et à la violence à l'encontre des enfants ont été lancés, avec un large soutien des donateurs et bénéficiaires. L'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI) a également contribué à faire progresser l'exécution des programmes.

8. Les programmes de recherche à l'échelle mondiale, axés principalement sur l'analyse, la recherche et le renforcement des capacités techniques, portent sur l'analyse des différents aspects de la criminalité transnationale organisée, notamment de la traite des personnes et du trafic illicite de migrants, et sur la surveillance des marchés des drogues dans le monde. Ces programmes permettent également d'établir des normes internationales et de fournir une assistance technique aux États Membres dans les domaines de la collecte de données, de la criminalistique et des enquêtes. Le projet GLOI71 sur la gestion du changement, qui constitue l'unique instrument opérationnel visant la mise en place de la fonction de planification stratégique, se concentre sur l'alignement stratégique, l'élaboration d'un cadre de résultats réaliste et pertinent, et le développement d'une collaboration interinstitutionnelle axée sur les retombées.

Programme de travail financé par des contributions volontaires à des fins spéciales au cours des exercices biennaux 2014-2015 et 2016-2017

(en milliers de dollars des États-Unis)

	Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues			Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale			Fonds de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, total		
	2014-2015 (montant effectif)	2016-2017 (budget révisé)	Variation (en %)	2014-2015 (montant effectif)	2016-2017 (budget révisé)	Variation (en %)	2014-2015 (montant effectif)	2016-2017 (budget révisé)	Variation (en %)
A. Par thème									
Organes directeurs	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Direction exécutive et administration	141,8	809,9	471,0	–	–	–	141,8	809,9	471,0
<i>Programme de travail:</i>									
Lutte contre le trafic de drogues et la criminalité transnationale organisée	60 614,5	71 395,5	17,8	63 077,2	120 026,0	90,3	123 691,7	191 421,5	54,8
Prévention, traitement et réinsertion, et développement alternatif	153 859,7	104 943,4	(31,8)	706,2	3 555,5	403,4	154 565,9	108 498,9	(29,8)
Lutte contre la corruption	–	–	–	25 430,2	40 764,1	60,3	25 430,2	40 764,1	60,3
Prévention du terrorisme	–	–	–	16 775,1	20 110,8	19,9	16 775,1	20 110,8	19,9
Justice	561,9	1 072,6	90,9	52 308,9	71 003,9	35,7	52 870,7	72 076,5	36,3
Recherche, analyse des tendances et criminalistique ^a	18 392,9	21 908,5	19,1	39 521,8	34 276,7	(13,3)	57 914,7	56 185,2	(3,0)
Appui en matière de politiques	1 398,0	1 890,2	35,2	2 914,3	3 503,6	20,2	4 312,3	5 393,8	25,1
Coopération technique et appui opérationnel	6 383,4	4 522,6	(29,2)	1 010,8	1 812,8	79,3	7 394,2	6 335,4	(14,3)
Prestation de services de secrétariat et d'appui fonctionnel aux organes directeurs et à l'Organe international de contrôle des stupéfiants	3 609,4	2 996,4	(17,0)	–	–	–	3 609,4	2 996,4	(17,0)
Appui aux programmes	407,4	3 668,6	800,4	3 921,6	5 044,4	28,6	4 329,1	8 713,0	101,3
Total	245 369,1	213 207,7	(13,1)	205 666,1	300 097,8	45,9	451 035,2	513 305,5	13,8
B. Par région									
Afrique et Moyen-Orient	22 247,4	34 017,0	52,9	63 394,8	90 403,1	42,6	85 642,2	124 420,1	45,3
Asie du Sud et de l'Est et Pacifique	7 203,0	12 134,0	68,5	11 857,2	14 623,6	23,3	19 060,2	26 757,7	40,4
Asie occidentale et centrale	44 970,4	45 031,0	0,1	19 930,7	17 463,7	(12,4)	64 901,1	62 494,6	(3,7)

	<i>Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues</i>			<i>Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale</i>			<i>Fonds de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, total</i>		
	<i>2014-2015 (montant effectif)</i>	<i>2016-2017 (budget révisé)</i>	<i>Variation (en %)</i>	<i>2014-2015 (montant effectif)</i>	<i>2016-2017 (budget révisé)</i>	<i>Variation (en %)</i>	<i>2014-2015 (montant effectif)</i>	<i>2016-2017 (budget révisé)</i>	<i>Variation (en %)</i>
Europe orientale et du Sud-Est	545,3	659,8	21,0	362,1	121,1	(66,6)	907,3	780,9	(13,9)
Amérique latine et Caraïbes	113 508,4	67 942,6	(40,1)	19 660,2	40 859,8	107,8	133 168,6	108 802,4	(18,3)
Monde ^a	56 894,7	53 423,3	(6,1)	90 461,1	136 626,5	51,0	147 355,8	190 049,8	29,0
Total	245 369,1	213 207,7	(13,1)	205 666,1	300 097,8	45,9	451 035,2	513 305,5	13,8
C. Par division									
Division des opérations ^b	214 964,7	177 947,4	(17,2)	129 273,8	192 465,7	48,9	344 238,5	370 413,0	7,6
Division des traités	22 345,0	24 566,1	9,9	36 702,9	69 852,2	90,3	59 047,8	94 418,3	59,9
Division de l'analyse des politiques et des relations publiques	6 296,4	6 215,8	(1,3)	3 391,5	6 290,6	85,5	9 687,8	12 506,4	29,1
Division de la gestion	1 621,2	3 668,6	126,3	3 921,6	5 044,4	28,6	5 542,9	8 713,0	57,2
Bureau du Directeur exécutif	141,8	809,9	471,0	–	–	–	141,8	809,9	471,0
Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice	–	–	–	32 376,3	26 444,8	(18,3)	32 376,3	26 444,8	(18,3)
Total	245 369,1	213 207,7	(13,1)	205 666,1	300 097,8	45,9	451 035,2	513 305,5	13,8

^a Inclut le fonds subsidiaire pour l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice.

^b Inclut les fonds d'appui aux programmes versés aux partenaires d'exécution.

Annexe II

Prévisions de ressources révisées pour l'exercice
biennal 2016-2017

Prévisions de ressources révisées pour l'exercice biennal 2016-2017

(en milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2016-2017</i>
A. Fonds à des fins générales			
Postes	4 815,3	4 118,9	8 934,2
Autres objets de dépense	327,5	325,5	653,0
Total partiel	5 142,8	4 444,5	9 587,2
B. Fonds à des fins spéciales			
Programme contre la drogue	111 840,2	101 367,6	213 207,7
Programme contre le crime	129 882,4	170 215,4	300 097,8
Total partiel	241 722,6	271 582,9	513 305,5
C. Fonds d'appui aux programmes			
Postes	16 895,7	19 653,6	36 549,2
Autres objets de dépense	4 554,3	3 937,9	8 492,2
Total partiel	21 450,0	23 591,5	45 041,5
D. Budget ordinaire	19,1	19,1	38,2
Total	268 334,4	299 638,0	567 972,4

Annexe III

Situation financière

A. Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues

Programme contre la drogue: état récapitulatif du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, exercices biennaux 2014-2015 et 2016-2017

(en milliers de dollars des États-Unis)

	2014-2015 (montant effectif)				2016-2017 (budget révisé)			
	Fonds à des fins générales	Fonds à des fins spéciales	Fonds d'appui aux programmes	Total	Fonds à des fins générales	Fonds à des fins spéciales	Fonds d'appui aux programmes	Total
I. A. Financement								
Solde au début de l'exercice biennal	14 863,7	223 276,2	19 468,0	257 607,9	2 047,4	191 881,9	3 147,1	197 076,4
Total partiel A	14 863,7	223 276,2	19 468,0	257 607,9	2 047,4	191 881,9	3 147,1	197 076,4
B. Recettes								
Contributions des États Membres	6 185,9	133 982,9	–	140 168,7	3 226,5	163 011,2	–	166 237,7
Nouveaux donateurs et donateurs nationaux	1 995,6	115 461,9	–	117 457,4	976,0	45 691,9	–	46 667,9
Contributions d'autres organisations gouvernementales	–	2 458,3	–	2 458,3	–	15 000,0	–	15 000,0
Contributions d'organisations internationales	–	18 429,9	–	18 429,9	–	3 863,1	–	3 863,1
Dons publics	–	742,0	–	742,0	–	3 315,0	–	3 315,0
Autres recettes	753,0	3 534,7	584,7	4 872,5	753,0	700,0	548,8	2 037,8
Total partiel, recettes	8 934,5	274 609,6	584,7	284 128,8	4 955,5	231 581,2	584,8	237 121,5
Montants versés à l'ONUDC au titre de l'appui aux programmes	–	(25 547,2)	25 547,2	–	–	(19 280,1)	19 280,1	–
Montants versés aux partenaires d'exécution au titre de l'appui aux programmes	–	281,0	(281,0)	–	–	351,9	(351,9)	–
Total partiel B	8 934,5	249 343,4	25 850,9	284 128,8	4 955,5	212 652,9	19 513,1	237 121,5
Total I (A+B)	23 798,2	472 619,7	45 318,9	541 736,7	7 002,9	404 534,8	22 660,2	434 197,9
II. C. Dépenses								
Direction exécutive et administration	1 169,4	141,8	998,6	2 309,8	397,5	809,9	2 206,8	3 414,2
<i>Programme de travail:</i>								
Lutte contre le trafic de drogues et la criminalité transnationale organisée	–	60 614,5	221,0	60 835,5	–	71 395,5	209,6	71 605,1

	2014-2015 (montant effectif)				2016-2017 (budget révisé)			
	Fonds à des fins générales	Fonds à des fins spéciales	Fonds d'appui aux programmes	Total	Fonds à des fins générales	Fonds à des fins spéciales	Fonds d'appui aux programmes	Total
Prévention, traitement et réinsertion, et développement alternatif	-	153 859,7	241,5	154 101,2	-	104 943,4	318,3	105 261,7
Lutte contre la corruption	-	-	16,1	16,1	-	-	-	-
Prévention du terrorisme	-	-	7,3	7,3	-	-	-	-
Justice	-	561,9	-	561,9	-	1 072,6	-	1 072,6
Recherche, analyse des tendances et criminalistique	2 864,3	18 392,9	379,8	21 637,0	3 344,0	21 908,5	397,5	25 650,0
Appui en matière de politiques	1 215,5	1 398,0	2 220,0	4 833,5	1 646,8	1 890,2	2 186,1	5 723,1
Coopération technique et appui opérationnel	4 467,3	6 383,4	8 232,4	19 083,2	1 580,6	4 522,6	5 604,1	11 707,2
Prestation de services de secrétariat et d'appui fonctionnel aux organes directeurs et à l'Organe international de contrôle des stupéfiants	-	3 609,4	-	3 609,4	-	2 996,4	-	2 996,4
Appui aux programmes	1 606,0	407,4	8 857,4	10 870,8	-	3 668,6	11 731,6	15 400,2
Total II (A+B+C)	11 322,5	245 369,1	21 174,1	277 865,7	6 968,9	213 207,7	22 653,9	242 830,5
III. Autres ajustements des soldes^a	(10 428,3)	(35 368,7)	(20 997,7)	(66 794,7)	-	-	-	-
Total III	(10 428,3)	(35 368,7)	(20 997,7)	(66 794,7)	-	-	-	-
Solde à la fin de l'exercice biennal (I-II+III)	2 047,4	191 881,9	3 147,1	197 076,4	34,0	191 327,1	6,3	191 367,4

^a Après ajustements opérés au titre des gains et pertes actuariels liés à la cessation de service, y compris l'ajustement des soldes par rapport aux états financiers conformes aux normes IPSAS.

B. Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

Programme contre le crime: état récapitulatif du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale^a, exercices biennaux 2014-2015 et 2016-2017

(en milliers de dollars des États-Unis)

	2014-2015 (montant effectif)				2016-2017 (budget révisé)			
	Fonds à des fins générales	Fonds à des fins spéciales	Fonds d'appui aux programmes	Total	Fonds à des fins générales	Fonds à des fins spéciales	Fonds d'appui aux programmes	Total
I. A. Financement								
Solde au début de l'exercice biennal	1 024,4	211 593,0	4 784,0	217 401,4	10,9	255 849,1	68,0	10,9
Total partiel A	1 024,4	211 593,0	4 784,0	217 401,4	10,9	255 849,1	68,0	10,9
B. Recettes								
Contributions des États Membres	2 919,1	196 819,3	–	199 738,4	5 726,5	169 581,4	–	175 307,9
Nouveaux donateurs et donateurs nationaux	392,5	34 883,0	–	35 275,4	368,0	23 533,2	–	23 901,2
Contributions d'autres organisations gouvernementales	–	14 229,6	–	14 229,6	–	80 552,0	–	80 552,0
Contributions d'organisations internationales	–	14 382,3	–	14 382,3	–	13 468,1	–	13 468,1
Dons publics	–	4 042,5	–	4 042,5	–	2 055,9	–	2 055,9
Autres recettes	588,1	1 450,3	528,3	2 566,7	588,0	800,0	528,4	1 916,4
Total partiel, recettes	3 899,7	265 807,0	528,3	270 235,0	6 682,5	289 990,7	528,4	297 201,6
Montants versés à l'ONUSDC au titre de l'appui aux programmes	–	(19 990,8)	19 990,8	–	–	(26 388,6)	26 388,6	–
Montants versés à l'UNICRI au titre de l'appui aux programmes	–	(2 349,9)	2 349,9	–	–	(1 635,5)	1 635,5	–
Montants versés aux partenaires d'exécution au titre de l'appui aux programmes	–	730,7	(730,7)	–	–	292,0	(292,0)	–
Total partiel B	3 899,7	244 197,1	22 138,3	270 235,0	6 682,5	262 258,6	28 260,4	297 201,6
Total I (A+B)	4 924,0	455 790,1	26 922,3	487 636,3	6 693,4	518 107,7	28 328,5	553 129,6
II. C. Dépenses								
Direction exécutive et administration	501,0	–	734,2	1 235,1	–	–	1 338,1	1 338,1
<i>Programme de travail:</i>								
Lutte contre le trafic de drogues et la criminalité transnationale organisée	460,5	63 077,2	544,4	64 082,1	479,2	120 026,0	685,0	121 190,1
Prévention, traitement et réinsertion, et développement alternatif	–	706,2	11,8	718,0	–	3 555,5	–	3 555,5

	2014-2015 (montant effectif)				2016-2017 (budget révisé)			
	Fonds à des fins générales	Fonds à des fins spéciales	Fonds d'appui aux programmes	Total	Fonds à des fins générales	Fonds à des fins spéciales	Fonds d'appui aux programmes	Total
Lutte contre la corruption	–	25 430,2	425,1	25 855,3	–	40 764,1	400,5	41 164,5
Prévention du terrorisme	–	16 775,1	77,3	16 852,3	–	20 110,8	106,3	20 217,1
Justice	841,6	52 308,9	–	53 150,4	970,6	71 003,9	–	71 974,5
Recherche, analyse des tendances et criminalistique	789,1	39 521,8	231,4	40 542,2	427,5	34 276,7	293,4	34 997,6
Appui en matière de politiques	–	2 914,3	1 702,6	4 617,0	–	3 503,6	2 448,4	5 951,9
Coopération technique et appui opérationnel	813,1	1 010,8	5 950,8	7 774,7	741,1	1 812,8	6 987,7	9 541,3
Appui aux programmes	606,5	3 921,6	7 111,9	11 640,1	–	5 044,4	10 128,3	15 172,8
Total II (A+B+C)	4 011,6	205 666,1	16 789,5	226 467,2	2 618,4	300 097,8	22 387,6	325 103,7
III. Autres ajustements des soldes^b	(901,5)	5 725,1	(10 064,7)	(5 241,1)	–	–	–	–
Total III	(901,5)	5 725,1	(10 064,7)	(5 241,1)	–	–	–	–
Solde à la fin de l'exercice biennal (I-II+III)	10,9	255 849,1	68,0	255 928,0	4 075,0	218 009,9	5 940,9	228 025,8

^a Inclut le fonds subsidiaire pour l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice.

^b Après ajustements opérés au titre des gains et pertes actuariels liés à la cessation de service, y compris l'ajustement des soldes par rapport aux états financiers conformes aux normes IPSAS.

Annexe IV

Projet de résolution relative au Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues soumis à la Commission des stupéfiants pour adoption

Exécution du budget du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues pour l'exercice biennal 2016-2017

La Commission des stupéfiants,

Exerçant les fonctions administratives et financières que l'Assemblée générale lui a confiées au paragraphe 2 de la section XVI de sa résolution 46/185 C du 20 décembre 1991,

Ayant examiné le rapport du Directeur exécutif sur l'exécution du budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2016-2017^a,

Rappelant sa résolution 56/17 du 13 décembre 2013,

1. *Note* que le rapport du Directeur exécutif sur l'exécution du budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2016-2017^a contient des informations sur les ajustements à apporter au budget consolidé;

2. *Note également* la confiance toujours aussi forte des donateurs dans l'exécution des programmes de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime;

3. *Note en outre* les progrès accomplis dans la transition vers le recouvrement intégral des coûts, tels qu'ils sont exposés dans le rapport du Directeur exécutif sur l'exécution du budget consolidé de l'Office pour l'exercice biennal 2016-2017;

4. *Prend note* des mesures d'économie appliquées par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour maintenir les dépenses à des fins générales à 6 968 900 dollars des États-Unis et les dépenses d'appui aux programmes à 22 653 900 dollars;

5. *Entérine*, en ce qui concerne les fonds à des fins spéciales, les prévisions révisées ci-dessous:

Ressources prévues pour le Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues

	<i>Ressources (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		<i>Postes</i>	
	<i>Budget approuvé, 2016-2017</i>	<i>Budget révisé, 2016-2017</i>	<i>Budget approuvé, 2016-2017</i>	<i>Budget révisé, 2016-2017</i>
Fonds à des fins générales				
Postes	6 539,7	6 539,7	21	21
Autres objets de dépense	429,2	429,2	–	–
Total partiel	6 968,9	6 968,9	21	21

^a E/CN.7/2015/17-E/CN.15/2015/20.

	<i>Ressources (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		<i>Postes</i>	
	<i>Budget approuvé, 2016-2017</i>	<i>Budget révisé, 2016-2017</i>	<i>Budget approuvé, 2016-2017</i>	<i>Budget révisé, 2016-2017</i>
Fonds à des fins spéciales	261 249,9	213 207,7	130	130
Total partiel	261 249,9	213 207,7	130	130
Fonds d'appui aux programmes				
Postes	18 811,1	17 992,2	71	71
Autres objets de dépense	4 662,6	4 661,7	–	–
Total partiel	23 473,7	22 653,9	71	71
Total	291 692,4	242 830,5	223	223

6. *Note* que les prévisions ci-dessus ont été établies sous réserve de la disponibilité des fonds.

Annexe V

Projet de résolution relative au Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale soumis à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale pour adoption

Exécution du budget du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale pour l'exercice biennal 2016-2017

La Commission pour la prévention du crime et la justice pénale,

Exerçant les fonctions administratives et financières que l'Assemblée générale lui a confiées dans sa résolution 61/252 du 22 décembre 2006,

Ayant examiné le rapport du Directeur exécutif sur l'exécution du budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2016-2017^a,

Rappelant sa résolution 22/9 du 13 décembre 2013,

1. *Note* que le rapport du Directeur exécutif sur l'exécution du budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2016-2017^a contient des informations sur les ajustements à apporter au budget consolidé;

2. *Note également* la confiance toujours aussi forte des donateurs dans l'exécution des programmes de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime;

3. *Note en outre* les progrès accomplis dans la transition vers le recouvrement intégral des coûts, tels qu'ils sont exposés dans le rapport du Directeur exécutif sur l'exécution du budget consolidé de l'Office pour l'exercice biennal 2016-2017;

4. *Prend note* des mesures d'économie appliquées par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour maintenir les dépenses à des fins générales à 2 618 400 dollars des États-Unis et les dépenses d'appui aux programmes à 22 387 600 dollars;

5. *Entérine*, en ce qui concerne les fonds à des fins spéciales, les prévisions révisées ci-dessous:

Ressources prévues pour le Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

	Ressources (en milliers de dollars des États-Unis)		Postes	
	Budget approuvé, 2016-2017	Budget révisé, 2016-2017	Budget approuvé, 2016-2017	Budget révisé, 2016-2017
Fonds à des fins générales				
Postes	2 394,6	2 394,6	8	8
Autres objets de dépense	223,8	223,8	—	—
Total partiel	2 618,4	2 618,4	8	8

^a E/CN.7/2015/17-E/CN.15/2015/20.

	<i>Ressources (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		<i>Postes</i>	
	<i>Budget approuvé, 2016-2017</i>	<i>Budget révisé, 2016-2017</i>	<i>Budget approuvé, 2016-2017</i>	<i>Budget révisé, 2016-2017</i>
Fonds à des fins spéciales	289 369,8	300 097,8	201	201
Total partiel	289 369,8	300 097,8	201	201
Fonds d'appui aux programmes				
Postes	18 753,4	18 557,1	68	68
Autres objets de dépense	3 755,5	3 830,5	–	–
Total partiel	22 508,9	22 387,6	68	68
Total	314 497,1	325 103,7	277	277

6. *Note* que les prévisions ci-dessus ont été établies sous réserve de la disponibilité des fonds.